



Scott, le 27 octobre 2022

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Direction des programmes et de l'accompagnement des partenaires et des clientèles (DPAPC)
A/S M. Philippe Gosselin

Objet : Réponse aux délais pour le virement - courriel du 13 octobre 2022

Monsieur,

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a pris connaissance de l'information que le Ministère lui a transmise à savoir qu'un délai de quelques jours serait tenu pour le versement associé aux livrables remis au 31 juillet 2022 et liés à l'article 4. a) ii) de notre convention.

Comme proposé dans la correspondance, nous vous informons qu'il y a effectivement des enjeux liés à ce délai pour notre organisme. Un défi de flux de trésorerie est présent au COBARIC. Nous fonctionnons sur notre marge de crédit pour pallier cette problématique, et cela engendre des frais d'intérêts pour l'organisation.

Nous avons confiance que le Ministère fait tout en son pouvoir pour pallier ce délai, et nous vous signifions nos enjeux de façon à être transparent avec vous.

Nous prions le Ministère de procéder le plus rapidement possible au prochain versement, le tout de façon cordiale.

Mes plus sincères salutations,

Luc Proulx, président par intérim

Comité de bassin de la rivière Chaudière